

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL D'ETIGNY du vendredi 7 avril 2017

Convocations faites et envoyées le 31 mars 2017.

FINANCES ET FISCALITE :

1. Budget Principal :
 - a) Vote du compte administratif 2016
 - b) Approbation du compte de gestion 2016
 - c) Affectation des résultats 2016
 - d) Vote du budget principal 2017
 - e) Vote des taux d'imposition 2017

2. Budget Eau :
 - a) Vote du compte administratif 2016
 - b) Approbation du compte de gestion 2016
 - c) Affectation des résultats 2016

3. Budget Assainissement :
 - a) Vote du compte administratif 2016
 - b) Approbation du compte de gestion 2016
 - c) Affectation des résultats 2016

4. Subventions pour la rénovation des fenêtres de la Mairie

CONSEIL MUNICIPAL ET ELUS :

1. Indemnités de fonction du maire et des adjoints

Comptes rendus de réunions et informations diverses

L'an deux mil dix-sept, le 7 avril à 20h30, le Conseil municipal de cette Commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Lionel TERRASSON, maire.

Présents : Lionel TERRASSON, Maire, Sylvie RENAUD, Jean-Michel GODIGNON, Lionel LELEU, Michelle HAMONNIERE, adjoints, Christian GATEAU, Emeric VEGLIO, Laurent LEGRON, Delphine FIEVET, Marie-Christine OGER, Laurent YOT, Danièle RENO, conseillers.

Absents représentés : Stéphane VITCOQ (pouvoir à Laurent LEGRON), Franck PORCHERON (pouvoir à Emeric VEGLIO) et Sophie DUBOIS (pouvoir à Lionel TERRASSON).

Danièle RENO a été nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté à la majorité.

FINANCES ET FISCALITE – Budgets Eau, Assainissement et Principal : approbation des comptes administratifs 2016.

Après avoir présenté les comptes administratifs des 3 budgets, le Maire se retire pour laisser l'assemblée délibérer. Les comptes administratifs suivants sont approuvés à l'unanimité :

Budget de l'eau – délibération n° 09-2017

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés		60 526.10		37 651.40	0.00	98 177.50
Opérations de l'exercice	68 078.53	43 100.74	28 619.59	14 550.31	96 698.12	57 651.05
TOTAUX	68 078.53	103 626.84	28 619.59	52 201.71	96 698.12	155 828.55
Résultats de clôture		35 548.31		23 582.12		59 130.43
Restes à réaliser			0.00	0.00		
TOTAUX CUMULÉS	68 078.53	103 626.84	28 619.59	52 201.71	96 698.12	155 828.55
RÉSULTATS DÉFINITIFS		35 548.31		23 582.12		59 130.43

Budget de l'assainissement – délibération n° 12-2017

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés		53463.48		9033.96	0.00	62497.44
Opérations de l'exercice	748773.12	826345.08	365094.75	167309.00	1113867.87	993654.08
TOTAUX	748773.12	879808.56	365094.75	176342.96	1113867.87	1056151.52
Résultats de clôture		77571.96	-197785.75		-120213.79	
Restes à réaliser			0.00	0.00		
TOTAUX CUMULÉS	748773.12	879808.56	365094.75	176342.96	1113867.87	1056151.52
RÉSULTATS DÉFINITIFS		131035.44	-188751.79			-57716.35

Budget principal – délibération n° 15-2017

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés		670 574.80	17 265.51		17 265.51	670 574.80
Opérations de l'exercice	450 158.74	575 756.77	139 228.62	112 456.60	589 387.36	688 213.37
TOTAUX	450 158.74	1 246 331.57	156 494.13	112 456.60	606 652.87	1 358 788.17
Résultats de clôture		796 172.83	-44 037.53			752 135.30
Restes à réaliser			12 500.00	0.00		
TOTAUX CUMULÉS	450 158.74	1 246 331.57	168 994.13	112 456.60	619 152.87	1 358 788.17
RÉSULTATS DÉFINITIFS		796 172.83	-56 537.53			739 635.30

FINANCES ET FISCALITE – Budgets eau assainissement et principal : approbation des comptes de gestion 2016.

Après le retour du Maire, l'assemblée approuve à l'unanimité les comptes de gestion 2016 établie par Madame GASC-BOUILLETTE, Trésorière, qui sont identiques aux comptes administratifs établis par le Maire. (Délibérations n° 10-2017, 13-2017 et 16-2017)

FINANCES ET FISCALITE : Affectations des résultats 2016

1- BUDGET DE L'EAU : Délibération n° 11-2017

Après avoir adopté le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2016 du budget de l'eau d'ETIGNY, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

1. Constate que le résultat de fonctionnement de l'exercice 2016 s'élève à la somme de : **35.548,31 €**
2. Constate que le solde de la section d'Investissement est arrêté à un excédent de : **23.582,12 €**
3. Constate qu'il n'y a pas de restes à réaliser sur l'exercice 2016.
4. Constate qu'il n'y a pas de besoin de financement en section d'investissement.
5. Décide l'affectation du résultat comme suit :

↳ **35.548,31 €** en report à nouveau de la section de fonctionnement (ch. 002)

2- BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT : Délibération n° 14-2017

Le Conseil municipal, après avoir adopté le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2016 du budget assainissement d'ETIGNY, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

1. Constate que le résultat de fonctionnement de l'exercice 2016 s'élève à la somme de : **131.035,44 €**
2. Constate que le solde de la section d'Investissement est arrêté à un déficit de : **188.751,79 €**
3. Constate qu'il n'y a pas de restes à réaliser sur l'exercice 2016.
4. Arrête de façon définitive le besoin de financement de la section d'investissement à **188.751,79 €**
5. Décide, à l'unanimité, l'affectation du résultat comme suit :

↳ **131.035,44 €** en investissement article 1068

3- BUDGET PRINCIPAL : Délibération n° 17-2017

Après avoir adopté le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2016 du budget principal d'ETIGNY, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

1. Constate que le résultat de fonctionnement de l'exercice 2016 s'élève à la somme de : **796.172,83 €**
2. Constate que le solde de la section d'Investissement est arrêté à un déficit de : **44.037,53 €**
3. Constate les restes à réaliser suivants sur l'exercice 2016 :

Dépenses :	-12.500,00 €
Recettes :	<u>0,00 €</u>
Solde négatif :	-12.500,00 €
4. Arrête de façon définitive le besoin de financement de la section d'investissement à **56.537,53 €** :
↳ $-44.037,53 - 12.500,00 = - 56.537,53 €$
5. Décide à l'unanimité, l'affectation du résultat comme suit :

↳ **56.537,53 €** en investissement article 1068

↳ **739.635,30 €** en report à nouveau de la section de fonctionnement (ch. 002)

FINANCES ET FISCALITE : Vote du budget principal 2017

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, vote les budgets primitifs 2016 qui s'équilibrent comme suit :

BUDGET	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
PRINCIPAL	1 265 916,30 €	1 265 916,30 €	349 535,53 €	349 535,53 €

FINANCES ET FISCALITE : Vote des taux d'imposition 2017

Délibération n° 18-2017

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de maintenir les taux d'imposition 2017 au même niveau que ceux votés en 2016 :

- **Taxe d'habitation** **15,47 %**
- **Taxe Foncière (bâti)** **12,73 %**
- **Taxe Foncière (non bâti)** **29,74 %**

FINANCES ET FISCALITE : Subventions pour la rénovation des fenêtres de la Mairie

Délibération n° 19-2017

Le Maire propose aux élus de changer les fenêtres du rez-de-chaussée de la Mairie, afin de garantir une meilleure isolation dans un souci d'économie d'énergie.

Dans le cadre de ce projet de rénovation, plusieurs entreprises ont été sollicitées et ont présenté des devis dont le budget maximum s'élève à 11 500 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve le projet de rénovation des fenêtres de la Mairie**
- **Donne son accord pour le montant global des travaux**
- **Charge le Maire d'établir les dossiers de demandes de subventions auprès des différents organismes concernés.**

CONSEIL MUNICIPAL ET ELUS : Indemnités de fonction du maire et des adjoints

Délibération n° 20-2017

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que, par délibérations du 28 mars 2014 puis du 5 février 2016, le montant des indemnités de fonction du maire et des adjoints avaient été fixés de façon suivante, considérant le nombre d'habitants de la commune comprise entre 500 et 999 :

- 31 % de l'indice brut 1015 pour le Maire,
- 7,75 % de l'indice brut 1015 pour les Adjoints

Vu le décret n°2017-85 du 26 janvier 2017 portant modification du décret n°82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la fonction publique et du décret n°85-1148 du 24 octobre 1985 modifié relatif à la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des personnels des établissements publics d'Hospitalisation ;

Vu que le décret n°2017-85 du 26 janvier 2017 sert au calcul des indemnités de fonction ;

CONSIDERANT qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonction versées au maire et aux adjoints,

CONSIDERANT qu'il convient de viser l'indice brut terminal de la fonction publique sans autre précision,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire et d'adjoints comme suit :

Maire	TERRASSON Lionel	31% de l'indice brut terminal de la fonction publique
1er adjoint	RENAUD Sylvie	Indemnité égale à 25% de celle du Maire soit 7,75% de l'indice brut terminal de la fonction publique - identique pour les 4 adjoints.
2ème adjoint	GODIGNON Jean-Michel	
3ème adjoint	LELEU Lionel	
4ème adjoint	HAMONNIERE Michelle	

Affiché le 13 avril 2017

Le Maire,
Lionel TERRASSON.